



## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/62

### PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR CONFIEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat de cession présenté par la société Collectivision pour la location d'un DVD pour une diffusion publique**

#### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** le Code de la commande Publique ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté d'organiser une séance de cinéma destinée notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Considérant** le contrat de cession présenté par la société Collectivision prévoyant la projection du film « Icare », le mercredi 13 novembre 2024, à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

#### DÉCIDE

**Article 1 :** Le contrat de cession avec la société Collectivision, sis 152 rue Claude François, 34080 Montpellier, représentée par Alex JAVELLY son directeur, est accepté ;

**Article 2 :** La projection du film « Icare » sera présentée à 15h00 le mercredi 13 novembre 2024 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Article 3 :** Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

**Article 4 :** Le coût de la prestation est arrêté à 430.72€ (quatre cent trente euros et soixante-douze centimes) TTC ;

**Article 5 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 12 novembre 2024



**Le Maire**

Vice-président de la communauté  
de communes Gally-Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 12/11/2024  
Document rendu exécutoire le 12/11/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
076217805712-20241112-2024-62-AR  
Date de réception préfecture : 12/11/2024